



**PAR COURRIEL SEULEMENT**

[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Le 12 décembre 2025

**Me Philippe Lebel**

Secrétaire et directeur général du secrétariat et des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2460, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1

**Objet : Commentaires du Bureau d'assurance du Canada en réponse à la consultation publique sur le projet de décision de reconnaissance de la Chambre de l'assurance à titre d'organisme d'autoréglementation**

Le Bureau d'assurance du Canada (« BAC ») remercie l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») de l'occasion qui lui est offerte de contribuer à la consultation concernant le projet de décision de reconnaissance de la Chambre de l'assurance à titre d'organisme d'autoréglementation.

Le BAC accueille favorablement la création de la Chambre de l'assurance (« CHA »), issue du regroupement de la Chambre de l'assurance de dommages (« ChAD ») et de la Chambre de la sécurité financière (« CSF »). Cette fusion représente une avancée vers une simplification du cadre réglementaire et administratif du secteur financier. Elle permettra de réduire les chevauchements, d'assurer un encadrement plus harmonisé des professionnels et de renforcer la confiance du public envers les institutions financières.

Dans le cadre de cet exercice de consultation, le BAC désire soumettre des commentaires ciblés visant à bonifier le cadre de gouvernance proposé.

**Consultations relatives aux cotisations**

Nous recommandons que toute modification au barème de cotisations fasse l'objet d'une consultation préalable des membres afin de garantir un processus équitable et transparent. Les cotisations doivent demeurer raisonnables et ne pas constituer un obstacle à l'accès à la profession, tout en permettant à la Chambre de remplir ses fonctions.

Un alignement avec les pratiques nationales devrait également être envisagé, pour favoriser la compétitivité et l'harmonisation. À titre d'exemple, le coût annuel au Nouveau-Brunswick est de 125 \$, comparativement à plus de 500 \$ au Québec.



## Obligations envers les membres

La décision de reconnaissance de la Chambre devrait prévoir son engagement à moderniser ses pratiques et à mettre à la disposition des membres et des cabinets davantage d'outils numériques afin de réduire la charge administrative, faciliter un accès rapide à l'information et offrir une expérience garante d'une plus grande prévisibilité et transparence.

### Mesures concrètes proposées :

- Transparency et suivi des enquêtes : Lorsqu'un membre fait l'objet d'une enquête, la notification devrait inclure des informations claires sur la plainte, sur les étapes à venir et les délais anticipés. Un portail numérique de suivi en temps réel, avec statuts et notifications automatisées, offrirait une plus grande visibilité, prédictibilité et réduirait l'incertitude.
- Solutions électroniques pour obtenir de l'information ou du soutien à la pratique des membres : La mise en place d'outils digitaux tels qu'une messagerie sécurisée, un portail interactif et un service de clavardage en direct permettrait de simplifier les démarches et d'accélérer l'accès à l'information, laquelle est présentement trop souvent limitée au téléphone et aux échanges de correspondance.
- Mobilité de la main-d'œuvre et offre de formation continue adaptée : Développer des formations et des ressources axées sur la gestion des catastrophes naturelles, les risques émergents et les sinistres majeurs, en tenant compte de la nécessité croissante de mobilité interprovinciale pour répondre efficacement aux besoins et à la réalité des membres.

Le BAC et ses membres demeurent disponibles pour poursuivre le dialogue sur cette réforme significative pour le secteur financier québécois et les professionnels y œuvrant.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous accorderez aux présentes, veuillez agréer, Me Lebel, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Laurent Fafard  
Vice-président, Québec  
Bureau d'assurance du Canada

LF/cg

cc. Me Philippe Lebel, Secrétaire et directeur général du secrétariat et des affaires juridiques  
M. Pierre-Olivier Belzile, Coordonnateur expert à la réglementation